



FICHE DE PRÉINSCRIPTION ANNUELLE

Attention : - La préinscription ne vaut pas l'inscription !

- Joignez la fiche de préinscription au dossier d'inscription annuel.
- La préinscription n'est possible qu'après avoir validé une première inscription.
- Pour chaque période, pensez à valider vos préinscriptions avant les dates de clôture.

Nom et Prénom de l'enfant :

Né(e) le : Age :

Coordonnées du responsable légal (adresse et téléphone) :

.....

E-mail de contact :

Vous souhaitez préinscrire votre enfant :

1 - aux Mini Stages : pour les 6-11 ans uniquement

En février : pas de préinscription possible.

- Avril : du lundi 23 au vendredi 27 avril 2012 A la journée
 du lundi 30 avril au vendredi 04 mai 2012 (4 jours) A la ½ journée

Attention ! Date limite de validation le vendredi 23 mars 2012 à 12h.

- Octobre : du lundi 29 octobre au vendredi 02 novembre 2012 (4 jours) A la journée
 du lundi 05 au mercredi 07 novembre 2012 (3 jours) A la ½ journée

Attention ! Date limite de validation le vendredi 21 septembre 2012 à 12h.

2 - aux Séjours : pour les 6-11 ans uniquement

En février - séjour Ski : pas de préinscription possible.

- Avril : séjour Equitation : du lundi 23 au samedi 28 avril 2012
 séjour Sports Extrême : du lundi 30 avril au samedi 05 Mai 2012

Attention ! Date limite de validation le vendredi 23 mars 2012 à 12h.

- Eté : Juillet : du lundi 23 au vendredi 27 Juillet 2012 à La Martre
 Août : du lundi 20 au vendredi 24 Août 2012 à La Londe

Attention ! Date limite de validation le vendredi 18 mai 2012 à 12h.

3 - aux E.A.L d'été : pour les 3-11 ans

- S1 : du lundi 09 au vendredi 13 juillet 2012 - S5 : du lundi 06 au vendredi 10 août 2012
 S2 : du lundi 16 au vendredi 20 juillet 2012 - S6 : du lundi 13 au vendredi 17 août 2012 (4 jours)
 S3 : du lundi 23 au vendredi 27 juillet 2012 - S7 : du lundi 20 au vendredi 24 août 2012
 S4 : du lundi 30 juillet au 03 août 2012 - S8 : du lundi 27 au 31 août 2012

Attention ! Date limite de validation le vendredi 18 mai 2012 à 12h

**Validez vos Préinscriptions par courrier ou en Communauté de Communes
(Voir jours et horaires d'ouverture au public ainsi que les périodes d'inscriptions sur le dossier explicatif)**